

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 07 septembre 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/421

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 05 septembre 2023 de Madame VILLECROSE Régine tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue Tarabotte,

ARRÊTE

Article 1 :

La pétitionnaire est autorisée à faire stationner un véhicule sur la voie publique afin de procéder à des travaux au N°04 rue Tarabotte 83790 PIGNANS, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la durée des opérations, la rue Tarabotte sera fermée à la circulation du 11 septembre 2023 au 22 septembre 2023 de 13H00 à 18H30.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 22 septembre 2023 inclus.

Article 4:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS le 07 septembre 2023

Le Maire
Fernand BRUN

